

5 - Thermalisme, tourisme, loisirs

ATLAS DU BASSIN RMC
TERRITOIRES
GRANDS CÔTIERS OUEST
ET ÉTANGS LITTORAUX (2)

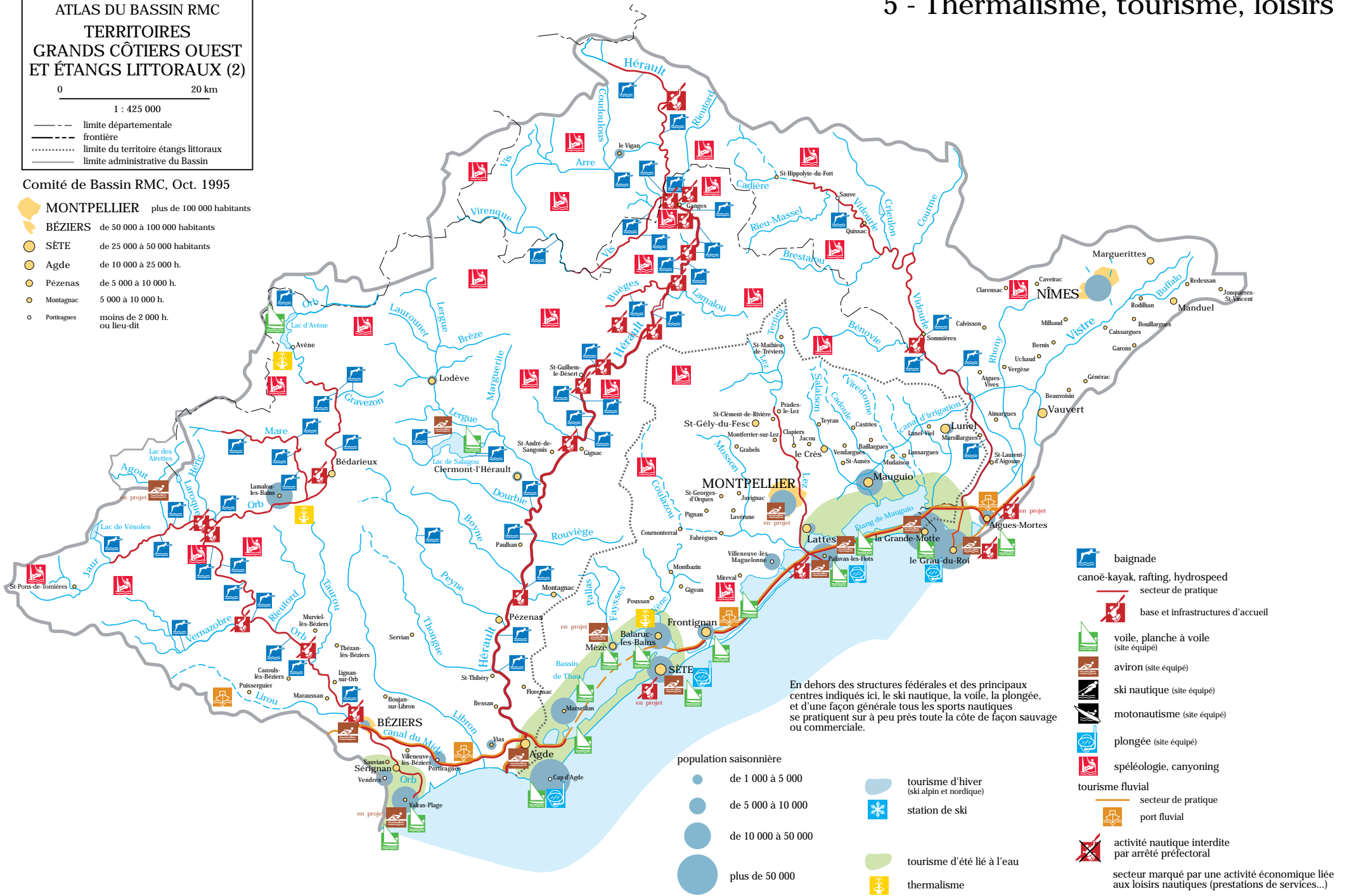
0 20 km

1 : 425 000

- limite départementale
- - - frontière
- limite du territoire étangs littoraux
- limite administrative du Bassin

Comité de Bassin RMC, Oct. 1995

- MONTPELLIER** plus de 100 000 habitants
- BÉZIERS** de 50 000 à 100 000 habitants
- SÈTE** de 25 000 à 50 000 habitants
- Agde** de 10 000 à 25 000 h.
- Pézenas** de 5 000 à 10 000 h.
- Montagnac** 5 000 à 10 000 h.
- Portiragnes** moins de 2 000 h. ou lieu-dit



En dehors des structures fédérales et des principaux centres indiqués ici, le ski nautique, la voile, la plongée, et d'une façon générale tous les sports nautiques se pratiquent sur à peu près toute la côte de façon sauvage ou commerciale.

- population saisonnière
- de 1 000 à 5 000
 - de 5 000 à 10 000
 - de 10 000 à 50 000
 - plus de 50 000
- tourisme d'hiver (ski alpin et nordique)
 - station de ski
 - tourisme d'été lié à l'eau
 - thermalisme

- baignade
- canoë-kayak, rafting, hydrospeed
- secteur de pratique
- base et infrastructures d'accueil
- voile, planche à voile (site équipé)
- aviron (site équipé)
- ski nautique (site équipé)
- motonautisme (site équipé)
- plongée (site équipé)
- spéléologie, canyoning
- tourisme fluvial
- secteur de pratique
- port fluvial
- activité nautique interdite par arrêté préfectoral
- secteur marqué par une activité économique liée aux loisirs nautiques (prestations de services...)